Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le règlement suivant a été adopté :

Règlement nº 2022-1019-01 intitulé « Règlement 2022-1019-01 modifiant le règlement 2022-1019 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 334 000 $ ».

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2ième étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier. Pour des raisons de sécurité sanitaire, nous privilégions la manifestation de votre intérêt par courriel transmis au greffe de la Ville à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 31ième jour du mois de mai 2023

Sophie Denoncourt
Greffière par intérim

>P011572-1